



**Avis du Comité des parties prenantes (CPP)
VALOBAT
Filière REP des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment
du 20 avril 2026**

Lors de sa séance du 20 avril 2026, le Comité des Parties Prenantes (ci-après le « Comité ») de la société Valobat, créé sur la filière à responsabilité élargie du producteur (ci-après « REP ») des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (ci-après « PMCB »), a émis l'avis suivant :

- Avis favorable à l'unanimité des voix exprimées (12 avis favorables, 0 avis défavorable et 1 abstention) par les membres du Comité présents ou représentés ou votant par correspondance, concernant l'évolution des barèmes d'écocontributions et des éco-modulations associées aux produits et matériaux Bois, Inertes et Plâtres, en vue d'une application au 1er juillet 2026.